



Pôle emploi indemnisation

Par Lucian

Bonjour,

Je vous écrit ici pour vous exposer ma situation et mon litige avec pôle emploi.

J'ai eu une rupture conventionnelle le 12/11/2021 suite à laquelle je me suis inscrit à pôle emploi (je suis rester dans l'entreprise 2 ans et 3 mois et 12 jours)

Le problème c'est que au lieu de me calculer l'indemnité sur les dernier 24 mois pôle emploi de permet de remonter au mois d'avril ou j'ai fait de l'intérim pendant un mois pour environ 1000? et intègre ces 1000? au travail que j'ai effectué chez mon ancien employeur et divisé ce total non pas par 27 mois mais par 31 mois du coup mon indemnisation est plus faible d'environ 300? par mois.

Merci de m'indiquer vos suggestions

Par ESP

Bonjour

Si vous avez obtenu une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le médiateur de pôle emploi.

Par Lucian

Bonjour,

J'ai saisi déjà le médiateur et elle m'a dit que ma conseillère indemnisation ne veut pas revenir sur sa décision.

Du coup je sait pas quoi faire à part saisir la justice

Par vivi2501

Avez-vous informé par email ou par LRAR le directeur de votre agence pôle emploi de votre litige avec votre conseillère indemnisation ?

Par Lucian

Justement je me poser la question si je fait une LRAR seule ou accompagnée d'un avocat pour qu'elle soit prise au sérieux.